

Image not found or type unknown



Un avantage consenti par les grands parents à un petit fils

Par **pilot marie anne**, le **28/02/2010** à **19:22**

Bonjour,
Notre frère était aîné dans la viticulture, quand il a débuté nos grand parents lui ont mis a disposition gratuitement maison cuvages et vigne pendant de nombreuses années.
Notre frère qui a été beaucoup favorisé nous a demandé récemment un salaire différé...qu'il a obtenu.
Nous voulons à notre tour lui demander de rembourser à la succession les années d'utilisation des locaux prêtés par nos grands parents pour travailler...des locaux et de sa maison d'habitation.
l'avantage consenti par les grands parents est-il rapportable à la succession des parents?